

**Étaient présents les 9 conseillers municipaux suivants :**

Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Carole MORELL, Isabelle RUDLOFF Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE , Jean-Michel VALENTIN

**Étaient absents et excusés :** Céline URSO Christelle BROZEK, Christian GARCIA, Philippe MELGAREJO, Claude BOREL

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Michel De Gaudenzi

**I/ Gestion et Valorisation des déchets**

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal le séminaire qui a été organisé par la SMVIC le 21 septembre 2017 dans le cadre de l'organisation du service intercommunal de gestion et de valorisation des déchets.

Il rappelle que jusqu'à lors le financement de ce service est assuré par la mise en place de deux dispositifs :

- REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'ex 3c2v et ex CCPSM
- TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'ex CCBI

Ces deux dispositifs sont à harmoniser d'ici le 31 décembre 2021, cependant afin de pouvoir organiser au mieux ce service rendu sur un seul territoire, il est préférable d'avoir au plus vite un mode de calcul similaire.

Il a donc été demandé aux délégués communautaires de prendre position par un vote lors du prochain conseil communautaire sur le choix du mode de calcul, soit REOM ou TEOM, à adopter dès l'année prochaine.

Monsieur le Maire après avoir exposé et expliqué les deux modes de facturation, propose au conseil municipal de se prononcer quant au choix du mode de calcul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, en fonction des informations fournies, de ne pas se prononcer et demande à Monsieur le Maire de s'abstenir de voter au nom de la commune de Cognin-les-Gorges pour le choix du mode de calcul, lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Maire décide de suivre la volonté du Conseil Municipal.

**II Présentation du projet de PADD (programme d'aménagement et de développement durables) dans le cadre de l'élaboration du PLU**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rédaction du PADD, découlant des réunions de travail entre les élus et le cabinet d'études chargé de l'élaboration du PLU.

Il sollicite les conseillers municipaux à réfléchir sur les tenants de ce projet de PADD en vue du débat prévu lors de la prochaine réunion du conseil municipal le 16 octobre 2017.